

# (HARTE ÉCOLOGIQUE DE NATURAL TRIBAL

Le tribal est notre nature, laissons-le se manifester en nous.

## ARTICLE 1

Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de sa santé.

## ARTICLE 2

Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement quelque soit le lieu qu'il emprunte.

## ARTICLE 3

Par la récupération et le recyclage, nous conduisons des actions créatives et nous nous inscrivons dans une dynamique de sensibilisation collective au respect de l'environnement.

## ARTICLE 4

Par l'entretien des lieux empruntés, le respect du matériel et des confections, nous garantissons le bien-être de notre association.

## ARTICLE 5

Le partage et l'entraide sont à promouvoir au quotidien quelques soient les situations rencontrées.

## ARTICLE 6

La maîtrise des consommations énergétiques est une priorité à prendre en compte dans nos manifestations et déplacements.

## ARTICLE 7

L'effort de tous est nécessaire et permettra de valoriser nos engagements face au public et nos partenaires.